

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : CESSION
D'UN PIANO A QUEUE**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°29 du 6 mai 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Dominique PEREZ, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Suite à l'achat d'un piano à queue neuf, est approuvée la cession d'un piano à queue vétuste dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro immobilisation	Prix proposé TTC	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable 31/12/2026
Piano ¼ queue Wendi & Lung	BPPAL2009REP RI296	500 €	22/11/2007	10 999,99€	0 €

Monsieur Babiaud Rémy, facteur de pianos, domicilié 31 avenue William Fuller à Rochefort, se porte acquéreur de ce piano au prix de 500 €.

Article 2 – La recette est inscrite au budget principal – article 775 – rubrique 3111.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 08 JUIN 2026
Pour le Président,
Le Vice-Président,


Dominique PEREZ

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 08 JUIN 2026
Publié ou notifié,
Le 08 JUIN 2026